Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501422-20251216-D20251216_49-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 h
15	14

Date de la convocation
11 décembre 2025
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2025-49

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Mme Nathalie RABALLAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX, Mme véronique LACONCHE.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 20h00 : M. Stéphane PAUTONNIER,

Mme Géraldine ROSSIGNOL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2025-49 Sentier des Croix et Calvaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet de chemin de randonnée, intitulé « Sentier des Croix et Calvaires », est en cours d'étude depuis décembre 2021. Ce parcours traverse les communes de Laignelet, Le Loroux, Pontmain, La Bazouge-du-Désert et Landéan.

Dans le cadre de ce projet, des boucles locales ont été ajoutées, une par commune, chacune devant répondre aux critères établis par Fougères Agglomération. Les boucles de Landéan, d'une longueur de 22,5 km, présente moins de 30 % de portions sur route, empruntant majoritairement des chemins communaux et forestiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix :

- **APPROUVE** le tracé du « Sentier des Croix et Calvaires » tel que présenté lors du comité de pilotage de juin 2025 ;
- **ÉMET** un avis favorable pour les deux circuits au départ du bourg :
  - le circuit « Landéanium » de 6 km ;
  - le circuit des « Mégalithes » de 16,5 km.

Géraldine ROSSIGNOL
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 16 décembre 2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN 35133